Séance du Conseil général de la Commune de Pomy du lundi 21 juin 2021

1.- Appel

Il est 20h15 lorsque M. Philippe Widmer, président du Conseil général, ouvre la séance dans la salle polyvalente de la Poméranne ; 33 membres sont excusés et 23 sont absents.

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Le Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est accepté ainsi que l'ordre du jour.

3.- Assermentation

Mme Félicie Atallah est assermentée.
55 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2021-01 Comptes communaux et rapport de gestion 2020

Notre syndic commente en détail les comptes et relève un résultat meilleur que budgeté, avec aux produits CHF 3'362'028,99 et aux charges CHF 3'349'257,74. Ils dégagent un excédent de produit de CHF 12'771,25.
L'ensemble des amortissements obligatoires prévus ont été réalisés ainsi que des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 72'601,15.
Une attribution au fonds de réserve affectée à l'eau potable de CHF 66'495,36 a été effectuée.
La marge d'autofinancement s'élève à CHF 514'737,81 (amortissement + attribution aux réserves)

M.Daniel Pugliese nous lit le rapport de la commission de gestion qui nous recommande d'approuver les comptes 2020.

Personne ne demandant la parole, les comptes communaux et le rapport de gestion 2020 sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité.

5.- Préavis 2021 - 02 – Arrêté d'imposition 2022

M Yvan Débieux au nom de la Municipalité propose au Conseil de reconduire le taux d'imposition aux mêmes conditions que les années précédentes. En effet plusieurs facteurs nous incitent à la prudence : la limite du plafond d'endettement, l'inconnue des retombées de la pandémie, la baisse des rentrées de l'impôt sur la fortune.
Suite à une demande du Conseil, la Municipalité s'est penchée sur l'impôt à la succession et a finalement conclu qu'il n'y avait pas lieu de le modifier.

M.Hervé Billaud nous lit le rapport de minorité de la commission qui recommande au Conseil de suivre la Municipalité et de reconduire l'arrêté d'imposition à l'identique.

M.Pierre-Henri Burdet nous lit le rapport de majorité de la commission de gestion qui demande d'accepter un amendement au préavis municipal de réduire l'impôt sur le

revenu et sur la fortune des personnes physiques en % de l'impôt cantonal de base de 71% à 70% et d'accepter l'ensemble des autres impôts et taxes tels que proposés dans le préavis municipal.

Notre président ouvre le débat :

M.Jean-François Ballif rappelle que lorsque le canton avait augmenté son impôt il avait demandé aux communes de baisser le leur de 1 à 1,5 % et que Pomy ne l'avait pas fait. Actuellement suite aux derniers amortissements, cette baisse est tout à fait idoine car selon ses calculs une baisse d'un pour cent représente environ CHF 21'000.-

Notre président informe qu'une baisse d'un point d'impôts à Pomy n'égale pas 1 %.

Notre syndic précise que la valeur d'un point d'impôt à Pomy s'élève à CHF 28'000.- . Le perdre ne serait pas catastrophique, mais il est plus prudent de le conserver.

Mme Kudelski revient sur l'impôt sur les successions dont aucun des deux rapports ne fait mention. Elle estime que son taux freine l'arrivée dans notre commende personnes fortunées, respectivement des investisseurs d'Y-Parc par exemple.

M.Hervé Billaud lui répond que le produit de cet impôt est faible et qu'il n'y a aucune raison de le baisser. De plus par comparaison avec d'autres communes, Pomy est dans la moyenne.

M.Pierre-Henri Burdet approuve M.Billaud sur ce point. D'autre part il estime que la commune n'a pas de souci de liquidités, surtout au vu des derniers amortissements du pr'êt de nia Poste. A son avis Pomy aurait plus à craindre des taux négatifs. Les citoyens ont vu augmenter les taxes eau, déchets, épuration.... Si la ristourne d'un point d'impôt a peu d'incidence pour une personne seule, elle peut se monter à CHF 200 ou 300 bienvenus pour une famille en fin d'année.

M.Robert Richardet demande quelle serait l'incidence de cette baisse sur la péréquation.

Notre syndic n'a pas la réponse exacte mais affirme que si l'on baisse les impôts la facture sociale augmente.

M.Francis Gruet aimerait savoir quels sont les gros investissements à venir.

Notre syndic: - le giratoire Orif avec la mobilité douce pour CHF 2,3 millions. D'où un recalcul à venir du plafond d'endettement.
- L'étude de la mobilité douce et de la sécurité.
- L'étude de l'évacuation des eaux de surface

Suite aux études, les travaux à réaliser vont suivre, comme les sous-sols et les routes de la Ruelle et de la Gagine. Si ces travaux sont à nouveau repoussés, nous devront agir dans l'urgence en cas d'accident, pour un coût beaucoup plus important.

M.Pierre-Henri Burdet signale à propos du plafond d'endettement que les CHF 1,8 millions de crédit du collège sont entièrement supportés par l'ASIYE.

M.Yvan Débieux rectifie que l'ASIYE est financée par les communes, donc par nous et que Pomy supporte 17% .

Mme Line Richardet marque son soutien au rapport de minorité et à la Municipalité. Elle ne voit pas l'intérêt de baisser les impôts en 2022 pour les réaugmenter dans deux ans. Cette somme sera la bienvenue en cas d'imprévu.

M.Jacques Miéville fait part de son mécontentement face aux inondations récurrentes au Chemin aux Oies.
M.Kilian Cuche lui répond qu'il est conscient du problème. L'étude est en cours et prend du temps car le but est de travailler sur le long terme avec une solution adéquate aux effets durables.

Notre Président propose de passer au vote :
- L'amendement au préavis municipal No 2021- 02 de réduire l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques en % de l'impôt cantonal de base de 71% à 70%.
est refusé : 27 voix contre, 22 voix pour, 2 abstentions

L'arrêté d'imposition pour l'année 2022 est accepté. 3 voix contre et 9 abstentions.

6.- Préavis 2021 - 03 Projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) portant sur la parcelle no 276 en faveur de la fondation Prisma.
Notre Président précise que la discussion et la votation se portent uniquement sur le DDP sur la parcelle no 276, d'autres décisions antérieures ayant été prises par le Conseil.

Notre syndic brosse un rapide historique depuis l'achat de la parcelle no 276 de 18'500 m2 faisant partie d'Aggloy, en avril 2009, afin de la réaffecter à la construction de logements. Le PPA Longemale a été accepté par le CG en décembre 2017. Le canton a refusé de le valider, puis est revenu sur sa décision suite au recours de la commune.
L'investisseur initial s'étant retiré la Fondation Prisma a accepté les conditions de la convention. Le droit de superficie est accordé pour 90 ans. Le montant annuel de la redevance sera de CHF 201'569.- (CHF 108'800.- la première année)
La commune fera partie du comité de pilotage de la construction..
La commune connaîtra une augmentation de près d'un quart de sa population dès 2026.
La conclusion du DDP assurera des rentrées financières régulières pour notre commune.
Planification : Juin 2021 validation du DDP par le CG ; été 2021 mise à l'enquête publique; fin 2022 obtention du permis de construire ; printemps 2023 début des travaux pour une durée de 3 ans.

M.Dag De Coulon nous lit le rapport de la commission favorable au projet qu'elle juge sensé et équilibré.

Mme Marguerite Kudelski demande quelle serait une autre alternative à la vente et que se passerait-il en cas de faillite de l'institution ?
Notre syndic répond qu'il y avait l'option vente avec une grosse rentrée d'argent et les conséquences qui vont avec.
La faillite éventuelle de l'institution est un risque à prendre, cependant Prisma paraît solide pour pouvoir investir CHF 49 millions dans le projet. De plus Pomy reste

propriétaire du terrain et elle est partie prenante dans le comité de pilotage. Il s'agit d'une location reconductible après les 90 ans.
M.Johann Rohner : Pourquoi 90 ans ?
M.Yvan Débieux : La durée standard est de 90 à 100 ans. L'investisseur a besoin d'une certaine durée pour satisfaire ses adhérents. La durée est renouvelable et les montants à rediscuter tous les 5 ans. Il y aura une mixité intergénérationnelle des habitants.
M.Jean-François Ballif félicite la Municipalité pour avoir signé l'indexation au coût de la vie. Par contre il n'a pas vu l'indexation à la hausse des loyers.
Notre syndic assure qu'elle l'est mais ne figure pas dans le préavis.
M.Jean-François Ballif : Comment avez-vous fixé le prix au m2 ?
Notre syndic : Il s'agit du prix moyen du marché satisfaisant pour les deux parties. Les investissements réalisés par la commune sur la parcelle seront pris en compte par la Fondation Prisma à l'exception de la partie fouille archéologique (à 50%)
M.Robert Richardet rappelle que le terrain avait été acquis pour CHF 30.- le m2 et que c'est une fort belle performance de le voir remboursé en 3 ans.

Soumis au votre le préavis 2021-03 est accepté, 3 abstentions.
Notre Président souligne que nous verrons tous le projet , quant à sa restitution....

7.- Préavis 2021 - 04 Mise aux normes et amélioration de la distribution et qualité de l'eau.

M.Kilian Cuche commente le préavis au moyen d'un powerpoint. Le canton soumet les distributeurs d'eau potables à différentes normes auxquelles nous devons répondre.
Nous devons procéder à :
La mise aux normes de notre réservoir. La mise aux normes de la station de pompage. La mise à jour du dossier de suivi de la qualité de l'eau. La mise à jour du plan directeur de la distribution de l'eau.
Et afin d'être encore plus performants nous souhaitons renouveler l'ensemble des compteurs d'eau avec un système de relevé à distance.
Un financement par le biais du fonds de réserve est envisageable.

M.Gilles Devals nous lit le rapport de la commission unanimement favorable aux 4 points du préavis 2021- 04.

Mme Marguerite Kudelski demande si les gens auront accès au compteur à distance afin de suivre leur consommation au fil des mois.
M.Kilian Cuche répond que ces compteurs ne sont pas accessibles aux privés.

Le préavis est soumis au vote comme suit : Le CG accepte :
Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux et études nécessaires pour la mise aux normes et l'amélioration de la distribution et la qualité de l'eau.

1 abstention

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 180'000.-

1 abstention

Article 3 : De financer ce montant par le fond de réserve affecté à l'eau potable et, si nécessaire, par emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 180'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

1abstention

Article 4 : D'amortir l'investissement sur une durée de 25 ans au maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

1 avis contraire

8.- Préavis 2021 - 05 Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord-vaudois.

M.Patrick Grin rappelle que le SDIS a été créé en 2013 et qu'il nécessite quelques adaptations :

- Un changement de nom tout en gardant le logo actuel SDIS.
- La distinction entre les buts principaux (défense incendie et le secours et les JSP) et le but optionnel (police du feu)
- La composition du CI et droit de vote
- La composition du CoDir
- Les coûts et ressources
- La répartition des charges
-

Mme Angélique Meier nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

Personne ne demandant la parole le préavis est soumis au vote et accepté à l'unanimité

Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2022.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

9.- Informations de la Municipalité

M. Olivier Dupertuis vit son dernier Conseil dans le rôle de Municipal. Il remercie ses confrères et le personnel communal. Il a apprécié le travail dans le respect et la collégialité. Il a trouvé son passage au sein de l'exécutif très enrichissant et espère avoir déposé sa pierre à l'édifice. Il nous renvoie au Pominfo pour la police des constructions.

Quant à la Poméranne, des vices de construction ne cessent d'y apparaître : le photovoltaïque qui ne fonctionne pas, les plaques d'éternit mal posées sur le toit, un défaut dans le système porteur.... Des expertises sont à faire concernant l'ossature bois.

L'usure précoce des matériaux est due aux nombreux utilisateurs et aux locations. Il y a encore du pain sur la planche et peut-être des attaques en justice.

M. Patrick Grin

M.Alain Rochat effectue dès le 10 mai et pour 3 mois un programme d'occupation au sein de notre commune et constitue une aide précieuse pour Laurent

Forêt : l'entretien des berges du ruisseau des Vuaz en bas du chemin de Clon a été réalisé par le triage du Sauteruz. L'entreprise Dupasquier a posé des blocs de rétention afin de prévenir des inondations.

Police Nord Vaudois: Orbe souhaite sortir de Police NV en janvier 2023. Le Conseil communal doit voter prochainement. Cette sortie n'aurait aucune incidence pour Pomy.

Terrain de sport : A la demande de la jeunesse un terrain de pétanque va être installé ainsi qu'un terrain de volley-ball à la bonne saison.

M Robert Richardet

Ancien collège : une anomalie a été mise à jour : la cheminée est non conforme. Elle est utilisée comme gaine technique. La commune a été dans l'obligation d'installer une double conduite. Comme la rénovation des appartements a été effectuée il y quelques années l'architecte a refusé d'entrer en matière.

M.Wasmer a collaboré à la mise en conformité de la cheminée. Le crédit de CHF 20'000.- n'a pas été dépassé.

Collège: Notre concierge Mme Bonvin atteint l'âge de la retraite mais poursuit volontiers son travail tant qu'elle est en forme. Les enseignants ont demandé une table de ping pong et il en a trouvé une d'occasion en granit.

Il est temps pour lui de quitter la Municipalité et il remercie les 54% d'électeurs qui lui ont fait confiance. Il est entré à la Municipalité en 2016 à l'âge de 66 ans avec une grande expérience. Il est au regret de devoir quitter son poste et cette table où 3 générations se côtoyaient. Il a découvert des dossiers complexes, effectué 60 séances de chantiers. Il a trouvé difficile de travailler avec un bureau d'architectes venus d'ailleurs et des entreprises inconnues. Il souhaite tout le meilleur à la nouvelle équipe.

M. Kilian Cuche présente les SI en trois volets :

Travaux réalisés : Un ouvrage de rétention aux ruisseau des Vuaz; La préparation de collecteur Eau Claire à la hauteur de l'Orif; Une nouvelle grille au Chemin de Sauges pour limiter les inondations; La réparation d'un regard Eaux Usées au niveau du transformateur ; Une fuite d'eau neutralisée au chemin de l'Aurore; L'équipement d'un regard EC et EU à la route d'Ursins

Travaux en cours : Etude du niveau de cybersécurité communal en collaboration avec le label Cyber-Safe

Phase test pour les compteurs d'eau avec relevé des compteurs à distance.

Etude globale de l'évacuation EC + EU par le bureau Perret-Gentil.

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) par le bureau Holinger.
Mise à jour de l'autocontrôle par le bureau Holinger
Suivi de l'alimentation de la fontaine à la route de Cuarny.
Travaux futurs : L'entretien des conduites ESP (vannes) ; L'enfouissement d'un piézomètre ; La rénovation du réservoir ; La mise aux normes de la station de pompage ; Le projet EP/RE à la route d'Ursins.
Divers : La Sagenord a augmenté son prix de l'eau de CHF 1,60 à CHF 1,90 le m3. Pour l'instant pas de changement pour nous grâce au fonds de réserve. Nous allons cependant vers une augmentation possible.
Concernant le chlorothalonil, nous sommes à la norme qui est de 100.
Nos sources dépassent la norme et c'est assez incompréhensible.
En 2020 notre taux était de 82 ; il est de 100 en 2021 et celui de nos source à 168.
Nous n'avons toutefois aucune crainte à boire notre eau qui est souvent bien meilleure que celle en bouteille.
Syngenta a déposé un recours en ce qui concerne la valeur limite acceptée de chlorothalonil.
Merci à tous et bel été.

Mme Murielle Billaud remercie les électeurs qui lui ont fait confiance.
Tous les détails de son dicastère seront à lire dans le Pominfo.
Les demandes d'accueil de jour sont en constante augmentation.
Début juillet Pomy verra passer un portacabine en direction d'Yvonand pour entrer en fonction à la rentrée d'août.
A Pomy, à la demande des enseignants, un canapé forestier est en cours de création. Une boîte à livres est également en cours de réalisation. Effectuée par un menuisier elle est en pièces détachées dans les classes où les élèves vont la peindre. Elle sera installée devant le bureau communal.
Elle remercie ses collègues pour les échanges cordiaux, le syndic pour son incroyable dévouement pour la commune. Merci également au personnel et bonne suite aux collègues sortants. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur Olivier et ses compétences techniques et sur Robert dont les anecdotes vont nous manquer. Bienvenue aux deux nouveaux: Francis le compétiteur et Christian qui repart pour un tour avec de nouvelles partitions.
Bel été et superbe automne à tous… sans Covid.

M. Roger Hug
Déchets : Merci aux parents de déposer les couches culottes dans le container prévu à cet effet. Contrairement à Yverdon les langes ne sont pas tolérés dans les sacs à ordures ménagères.
Nous rappelons aux parents qui vont à la déchetterie avec leurs jeunes enfants que ceux-ci sont sous leur responsabilité.

L'ABC des déchets a été mis à jours et est disponible sur le site internet et au bureau communal.
De nouvelles matières vont prochainement être collectées à la déchetterie pour valorisation (sagex)

Giratoire Orif et mobilité douce : Le 16 juin le dossier a été remis au Conseil d'Etat.
Suite de la procédure au Grand Conseil puis au Conseil général de Pomy cet automne.
Les travaux devraient débuter au début 2022.

Plan général de circulation : L'analyse de toutes les campagnes de comptage est en cours.
Dès la rentrée scolaire une analyse sera effectuée sur le site de l'école et de la traversée de Chevressy (afin de savoir d'où viennent et où vont les gens qui empruntent cette route)
Les premiers résultats des analyses sont attendus cet automne.
Pour plus de détails il nous renvoie au Pominfo.
Il remercie chaleureusement ses collègues, les sortants Robert et ses anecdotes, Olivier pour son travail consciencieux et bien sûr Yvan pour sa disponibilité.
Bel été à tous.

M. Yvan Débieux remercie l'assemblée pour l'acceptation des 3 préavis.
PGA : le dossier avance, il sera en main des autorités cantonales fin juin. Le budget de CHF 110'000.- est pour l'instant maintenu.

Aggloy: nous en sommes au projet de 4e génération. Le 7 juillet une information publique aura lieu au Château et en ligne et sera suivie d'une consultation publique. Le dossier sera ensuite remis au canton puis à la confédération. Rien ne change pour Pomy, Longemale faisant partie d'Aggloy.

Suite à une demande du Conseil, la Municipalité s'est renseignée sur les cartes journalières CFF : celles-ci seront supprimées en 2023 suite à l'apparition des billets dégriffés.

M.Dutoit nous quittera en tant que boursier le 30 août 2021 et Mme Ana Araujo le remplacera comme boursière.

Durant la législature il a fallu faire face à des dossiers importants :
Le ruisseau de Pomy pour CHF 2 millions
Les soucis de mise au point de la Poméranne qui est malgré tout utilisable et fonctionnelle.
Le projet Longemale.
Il remercie ses collègues pour les longues séances pour venir à bout de ces projets.

Il remercie les deux Municipaux sortant Olivier pour ses 2 ans et demi et Robert pour ses 5 ans. Bienvenue aux nouveaux: Francis Gruet en charge de l'urbanisme de la police des constructions et Christian Pellaux à la tête de la gestion des bâtiments.

Merci à ses collègues Municipaux, au Président, au personnel communal et bel été à tous.

10.-Divers et propositions individuelles

M.Théo Widmer remercie la Municipalité au nom des jeunes citoyens qui, faute de réception, sont reçu un bon de Fr 50.- à la Maison Blanche ainsi qu'un album de Mix et Remix sur l'Etat de Vaud. Au nom de la société de Jeunesse, il remercie également la commune pour les terrains de volley et de pétanque.

Mme Sophie Rohner estime que les tuyaux pour les mesures de vitesse sont placés trop loin de la sortie du hameau de Chevressy. Elle se félicite que beaucoup de jeunes se déplacent à vélo, mais sont-ils en sécurité ?
Elle s'inquiète du probable déplacement de la circulation par Chevressy lors de la réalisation du giratoire de l'Orif.
M.Roger Hug répond que la DGMR choisit l'emplacement des mesures de comptage et que la commune n'a rien à dire. Quant à la sécurité des cyclistes, elle commence par le port du casque.
En ce qui concerne une recrudescence du trafic, durant les travaux du giratoire, au chemin de l'Aurore et à Chevressy, elle ne peut être empêchée, sauf en cas de limitation du passage aux seuls bordiers, ce qui engendrerait d'autres nuisances.
Mme Félicie Atallah appuie Mme Rohner en ce qui concerne la vitesse excessive de certains automobilistes à Chevressy.
M.Patrick Grin confirme que les contrôles répressifs ne peuvent se faire qu'à une certaine distance du panneau de limitation. Par contre si les vitesses mesurées sont jugées excessives la commune devra installer des chicanes pour ralentir les usagers. Les résultats des contrôles ne sauraient tarder.

Notre Président clôt la séance à 22h55 après avoir remercié les Municipaux pour leur présentation de chacun des dicastères avec transparence, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Il remercie également les sortants pour leur travail au service de la commune. Merci au boursier, à la secrétaire municipale et à la secrétaire du Conseil.
Bel été à tous.

Le président

CONSEIL GÉNÉRAL * POMY *

La secrétaire